

1 INTRODUCTION

TELKEA Telecom est un fournisseur d'accès et de services Internet. En ces qualités, elle offre à ses clients la possibilité de se connecter au réseau Internet via son réseau d'accès. Accessoirement, elle peut également fournir d'autres services liés à l'Internet. Par exemple, TELKEA Telecom peut fournir une ou plusieurs adresses de messagerie électronique, héberger un site Internet et/ou un serveur, attribuer un ou plusieurs noms de domaines sous la forme d'un URL et mettre en place des services de sécurité comme le contrôle d'accès.

2 DEFINITIONS

2.1 Client : personne physique et/ou morale ayant souscrit au service.

2.2 "Information" ou "Donnée" : tout contenu sous forme de texte, image, séquence animée ou de son, diffusées sur le réseau Internet par quelque moyen que ce soit.

2.3 "Recommandé" : lettre recommandée avec avis de réception ou message signé électroniquement et remplissant les conditions fixées par l'article 34 de la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique.

3 OBJET DU CONTRAT

3.1 TELKEA Telecom s'engage à fournir les services et produits choisis par le CLIENT aux conditions prévues par le présent contrat et ses annexes.

3.2 Les services et produits choisis par le CLIENT ainsi que leurs descriptifs sont repris dans l'annexe 1.

3.3 Le matériel informatique autre que celui vendu ou loué par TELKEA Telecom doit être acquis par le CLIENT (Routeur d'accès, système de Firewall et autres systèmes de sécurité). Les coûts relatifs à ce matériel sont à charge du CLIENT et aucune garantie n'est donnée par TELKEA Telecom quant à la compatibilité de ce matériel avec les services et produits qu'elle fournit.

4 PRIX DES SERVICES ET PRODUITS COUVERTS PAR LE PRESENT CONTRAT

4.1 Le prix des services et produits choisis par le CLIENT sont détaillés dans l'offre de prix.

4.2 Le cas échéant, le coût des communications téléphoniques ou de quelconques redevances dues à titre de consultation de services payants sur le réseau Internet sont à charge du CLIENT.

5 MODALITES DE PAIEMENT

5.1 Le CLIENT devra procéder au paiement des sommes dues, au plus tard dans les 30 jours de la date d'établissement de la facture.

5.2 La redevance annuelle sera majorée conformément aux variations légales de l'indice des prix à la consommation publié par le STATEC.

Indice au 1er janvier 2017 : 794,54.

5.3 Les factures seront par défaut émises par voie électronique au Client sur l'adresse d'émission communiquée par le Client. Le Client devra renseigner l'adresse électronique de réception de la facture à TELKEA TELECOM sur son

prochain bon de commande ou par e-mail à l'adresse contact-telecom@telkea.com.

5.4 TELKEA TELECOM peut délivrer au Client, et à sa demande, en lieu et place de la facture au format électronique, ses factures au format papier par voie postale. Dans ce cas, des frais supplémentaires d'émission s'élevant à deux euros par envoi seront facturés au Client et mentionnés sur la facture. La facture sera ainsi envoyée par défaut à l'adresse du siège social du Client.

5.5 Sans préjudice de la possibilité de suspension mentionnée au paragraphe 13, tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure l'exigibilité de toutes les sommes dues par le CLIENT, augmentées d'un intérêt annuel au taux légal plus trois pour cent. Les intérêts sur les sommes dues par le CLIENT commencent à compter de la date d'exigibilité et continuent à courir jusqu'au paiement intégral des sommes dues par le CLIENT, même après échéance ou résiliation du contrat.

5.6 En cas de retard ou d'incident de paiement de la part du CLIENT, TELKEA Telecom peut exiger du CLIENT la constitution, au choix de TELKEA Telecom et auprès d'une banque agréée par TELKEA Telecom, d'une garantie à première demande ou d'un dépôt de garantie, pour une somme équivalente au double du montant de la facture ayant fait l'objet du retard ou de l'incident de paiement de la part du CLIENT. Le CLIENT disposera d'un délai de 15 jours pour fournir la garantie exigée. Tout retard de paiement subséquent entraînera, après mise en demeure par lettre recommandée, la possibilité pour TELKEA Telecom de faire appel à la garantie à première demande ou de retenir la somme déposée en garantie. Cette faculté subsiste jusqu'au paiement intégral des sommes dues par le CLIENT, même après échéance ou résiliation du contrat.

5.7 TELKEA Telecom peut modifier les tarifs liés à la fourniture de ses services, moyennant une notification écrite préalable au moins 30 jours à l'avance. Si la modification résulte en une augmentation, pour le CLIENT, du prix à payer, celui-ci aura la faculté de résilier le contrat en notifiant TELKEA Telecom, par lettre recommandée dans les 30 jours qui suivent la notification des modifications. A l'expiration de ce délai, les nouveaux prix seront réputés avoir été acceptés par le CLIENT.

6 OBLIGATIONS DE TELKEA TELECOM

TELKEA Telecom s'engage à fournir au CLIENT les services et produits que celui-ci a choisis, avec les réserves suivantes concernant :

6.1 L'accès au réseau Internet et les autres services Internet choisis par le CLIENT :

6.1.1 L'accès au réseau Internet et les autres services Internet choisis par le CLIENT sont soumis aux conditions techniques décrites en annexe 2 ;

6.1.2 l'accès au réseau Internet via le réseau de TELKEA Telecom et l'utilisation des autres services Internet choisis par le CLIENT s'entend sous

réserve de périodes exceptionnelles d'interruptions en cas de maintenance ou de pannes éventuelles du réseau d'accès et/ou des serveurs ou du fait du CLIENT ou de tiers et sans préjudice de l'interruption ou de la suspension mentionnées aux paragraphes 12.1 et 13 du présent contrat ;

6.2 Le nom de domaine et l'adressage IP :

6.2.1 Le CLIENT qui demande à TELKEA Telecom de lui fournir un nom de domaine et/ou une ou plusieurs adresses IP accepte que TELKEA Telecom adresse à un organisme d'attribution des noms de domaines une demande d'attribution de nom de domaine pour le compte du CLIENT. Le prix demandé par TELKEA Telecom pour ladite demande ne comprend pas les frais de l'organisme responsable de l'attribution du nom de domaine. Ces frais sont directement réglés par le client, sur présentation de la facture de l'organisme concerné ;

6.2.2 Toute adresse IP attribuée par TELKEA Telecom au CLIENT reste la propriété exclusive de TELKEA Telecom. Le CLIENT pourra utiliser cette adresse IP pendant toute la durée du contrat.

6.3 Le support technique et la maintenance :

6.3.1 TELKEA Telecom met à disposition du CLIENT un support technique accessible selon les modalités décrites dans l'annexe 3 ;

6.3.2 Hormis les cas où un contrat de maintenance est également conclu entre le CLIENT et TELKEA Telecom, la maintenance du matériel de TELKEA Telecom loué au CLIENT incombe à celui-ci. Toutefois, en cas de panne ou de dysfonctionnement du routeur situé chez le CLIENT (ce qui exclut le routeur d'accès) éventuellement loué par TELKEA Telecom au CLIENT qui a choisi de se connecter au réseau Internet par l'intermédiaire d'une ligne louée, TELKEA Telecom s'engage à remplacer le routeur défectueux dans les huit heures de la notification par le CLIENT pour toute la durée de la réparation. Sauf stipulation contraire dans un contrat de maintenance, les frais de déplacement et de main d'œuvre ainsi que le prix de la réparation restent à charge du CLIENT.

7 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le CLIENT s'engage à respecter les prescriptions suivantes concernant :

7.1 Tous les services et produits qu'il a choisis :

7.1.1 Respecter la loi et les règlements en vigueur et notamment les articles 383, alinéa 2 (relatif à la répression des outrages publics aux bonnes mœurs, notamment en matière de pornographie) et 457-1 (concernant la propagande inspirée par le racisme, le révisionnisme ou tout autre forme de discrimination) du Code pénal ;

7.1.2 Ne pas transférer ou céder à d'autres personnes, physiques ou morales, de droit privé ou de droit public, les droits ou obligations résultant du présent contrat, que ce soit à titre gratuit ou à titre onéreux, le contrat étant conclu en considération de la personne du CLIENT ;

7.1.3 Porter immédiatement à la connaissance de TELKEA Telecom toutes plaintes, actions, poursuites ou autres procédures initiées contre le CLIENT relatives à l'utilisation des services fournis par TELKEA Telecom. Le Client tiendra TELKEA Telecom indemne contre toute action ou dommage en relation avec les obligations ci-dessus énoncées. Au besoin, le Client défendra ou représentera à ses frais TELKEA Telecom en justice. Le cas échéant, toute condamnation de TELKEA Telecom, à des dommages intérêts ou autre, sera prise en charge par le Client ;

7.1.4 Garder en bon état de fonctionnement le matériel éventuellement loué par TELKEA Telecom, qui reste la propriété exclusive de TELKEA Telecom ;

7.1.5 Garder secret l'identifiant et le mot de passe qui lui sont confiés :

a) le CLIENT est responsable de l'usage de son identifiant et de son mot de passe étant entendu que toute connexion ou communication effectuée à l'aide de cet identifiant et du mot de passe associé est réputée effectuée par le CLIENT, qui s'engage à en assumer toutes les conséquences ;

b) le CLIENT doit avertir TELKEA Telecom sans délai en cas de divulgation involontaire ou d'utilisation frauduleuse de son identifiant ou de son mot de passe afin d'obtenir le blocage jusqu'à obtention de nouvelles données d'identification des services associés à ces données.

7.1.6 S'acquitter des frais d'installation, des redevances mensuelles ou de toutes autres sommes relatives à son abonnement.

7.2 L'accès au réseau Internet :

7.2.1 Ne pas utiliser son accès à des fins illégales ;

7.2.2 Respecter la sécurité et la confidentialité du réseau. Ainsi, par exemple, le CLIENT ne peut se servir de son accès afin de détourner les Données de tiers ou de TELKEA Telecom ;

7.2.3 Respecter les règles applicables aux réseaux auxquels il se connecte au départ du réseau d'accès de TELKEA Telecom ainsi que l'intégrité de ceux-ci ;

7.3 La messagerie électronique :

7.3.1 L'usage de la messagerie électronique est exclusivement réservé au CLIENT ;

7.3.2 Toute communication effectuée à l'aide d'une des adresses de messagerie électronique du CLIENT est réputée émaner du CLIENT, qui s'engage à en assumer toutes les conséquences ;

7.4 Le nom de domaine et l'adressage IP :

7.4.1 Ne pas porter préjudice aux droits de tiers par le choix du nom de domaine du CLIENT ;

7.4.2 Fournir des informations correctes en ce qui concerne la candidature à l'obtention d'un nom de domaine ;

7.4.3 Accepter, en cas de litige relatif au nom de domaine, de se soumettre aux procédures amiables de règlement, organisées ou agréées par l'organisme concerné ;

7.5 L'hébergement de son site Internet :

7.5.1 Ne pas porter préjudice aux droits de tiers, en ce compris, le droit au respect de la vie privée, notamment au regard du traitement de données à caractère personnel, les droits d'auteurs, les marques et brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle ;

Ainsi, le CLIENT ne mettra en ligne aucune Information dont il n'est pas titulaire des droits ou dont il n'a pas acquis les droits, au besoin auprès de l'auteur ou de ses ayants droits ;

7.5.2 Le CLIENT qui charge TELKEA Telecom de la création de son site Internet ne peut prétendre à aucun droit de propriété ni à aucun droit intellectuel sur les logiciels spécifiques ou progiciels, les codes source, les textes, les images, les séquences animées, les sons ou bases de données fournis par TELKEA Telecom qui constituent le site et ce jusqu'au paiement intégral du prix fixé pour la création du site.

En outre, le CLIENT ne pourra pas rendre le site accessible sur le réseau Internet, que ce soit au départ de son propre serveur ou de tout autre serveur situé au Luxembourg ou à l'étranger.

8 RESPONSABILITE DE TELKEA TELECOM

8.1 Limitations de responsabilité concernant l'accès au réseau Internet

8.1.1 Le débit des Informations qui transitent par le réseau d'accès de TELKEA Telecom dépend de plusieurs facteurs sur lesquels TELKEA Telecom n'a pas de contrôle (afflux des utilisateurs à certaines heures, encombrement général du réseau, etc.). TELKEA Telecom ne sera dès lors en aucun cas redevable d'une quelconque indemnité relative au taux de transfert des Informations.

8.1.2 Bien que l'accès au réseau Internet se fasse par l'intermédiaire du réseau de TELKEA Telecom, TELKEA Telecom n'exerce ni contrôle ni vérification sur le contenu des Informations consultées par le CLIENT.

8.1.3 TELKEA Telecom ne donne aucune garantie :

a) quant aux résultats pouvant être obtenus par l'utilisation des services auxquels elle permet l'accès ;

b) quant aux produits ou services obtenus ou commandés par l'intermédiaire du réseau Internet ;

c) quant aux transactions effectuées ou amorcées par l'intermédiaire du réseau Internet.

8.2 Limitations concernant la messagerie électronique

8.2.1 Sauf en cas de faute grave ou dol de sa part, TELKEA Telecom n'est pas responsable en cas de perte ou détérioration du contenu des communications du CLIENT, survenant pendant la communication ou ultérieurement. Il est conseillé au CLIENT de faire des sauvegardes régulières ou de faire couvrir la sauvegarde par un contrat d'hébergement spécifique.

8.3 Limitations concernant le nom de domaine et l'adressage IP. TELKEA Telecom n'est pas responsable de l'éventuel refus d'enregistrement de nom de domaine et ne remboursera en aucun

cas les frais exposés à ce titre, ni pour elle ni pour l'organisme d'attribution des noms de domaines concerné.

8.4 Limitations relatives à l'hébergement du site Internet du CLIENT.

8.5 Sauf en cas de faute grave ou dol de sa part, TELKEA Telecom n'est pas responsable en cas de perte ou détérioration des Données du site Internet du CLIENT. Il est conseillé au CLIENT de faire des sauvegardes régulières.

8.6 Limitations relatives à la fourniture de services antivirus et antispam :

8.6.1 Les services antivirus et antispam proposés par TELKEA Telecom au CLIENT le sont par l'intermédiaire de logiciels dont TELKEA Telecom n'est pas l'éditeur.

8.6.2 En conséquence, TELKEA Telecom ne donne aucune garantie relative aux services antivirus et antispam proposés au CLIENT dont la fourniture constitue une obligation de moyen et non de résultat. La responsabilité de TELKEA Telecom ne pourra donc en aucune façon être engagée du fait de la fourniture de ces services, si ce n'est en cas de dol ou de faute grave.

8.6.3 TELKEA Telecom ne garantit pas que les logiciels utilisés soient libres d'erreurs. TELKEA Telecom ne pourra de ce fait être tenue pour responsable des éventuelles défaillances des logiciels servant à la fourniture des services antivirus et antispam ni d'éventuelles pertes ou détérioration de fichiers ou de données de toute nature liée à l'utilisation de ceux-ci ou non.

8.6.4 Le système antispam mis en place par TELKEA Telecom est basé sur un repérage par mots clés. Dès lors, TELKEA Telecom ne garantit pas un filtrage automatique de tous les spams et ne pourra être tenue pour responsable de la réception d'un spam par le CLIENT. La politique adoptée permet de ne pas traiter en tant que spam un message qui ne doit pas l'être, mais aucune garantie n'est donnée quant au résultat. Les messages considérés comme spam seront envoyés au CLIENT avec la mention qu'il s'agit d'un spam, de sorte que si ce n'est pas le cas, le message peut encore être consulté par le CLIENT.

8.7 Limitations de responsabilité générales :

8.7.1 TELKEA Telecom n'est tenue par ses engagements qu'à une obligation de moyen.

8.7.2 TELKEA Telecom ne peut être tenue responsable pour tout dommage direct ou indirect résultant de la non-exécution des obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat, hormis les obligations essentielles du contrat, en cas de force majeure ou du fait de tiers (tels que défaillance du réseau public de distribution d'électricité ou de télécommunications).

8.7.3 Elle n'octroie aucune garantie, expresse ou implicite, sur la capacité des services et produits de TELKEA Telecom à répondre aux attentes ou aux besoins du CLIENT.

8.8 Outre les limitations prévues aux paragraphes 7.1 à 7.5 ci-dessus et sauf en cas de

dol ou de faute grave, la responsabilité de TELKEA Telecom est limitée au double de la moyenne mensuelle des 3 dernières factures de TELKEA Telecom (à l'exclusion des frais de fourniture et d'installation d'équipement) ou, en cas de vente, à 10 % de la facture de TELKEA Telecom.

9 RESPONSABILITE DU CLIENT

9.1 Le CLIENT est seul responsable des Informations qu'il consulte au départ du réseau d'accès de TELKEA Telecom ainsi que des conséquences directes ou indirectes qui peuvent en découler (telles que perte d'une chance, de contrats, d'affaires, de revenus ou de profits).

9.2 Le CLIENT est seul responsable du contenu des Informations qu'il met à la disposition ou transmet par quelque moyen que ce soit aux utilisateurs du réseau Internet. Cette responsabilité s'étend à toute indemnité qui serait due en raison de plaintes, actions, poursuites ou autres procédures initiées à l'encontre du CLIENT ou de TELKEA Telecom.

9.3 Le CLIENT doit protéger les personnes dont il a la charge, particulièrement les mineurs d'âge, contre les préjudices physiques ou moraux qui pourraient découler de la consultation de certains sites pouvant comporter des Informations à caractère pornographique par exemple. Des logiciels permettent de contrôler l'accès à de tels sites.

9.4 A moins qu'un tel système soit couvert par le présent contrat, le CLIENT doit se munir de systèmes de protection contre les intrusions de tiers. En outre, le CLIENT doit se munir de systèmes de protection contre les virus informatiques. Il sera seul responsable en cas de détérioration ou perte de Données ainsi que des conséquences directes ou indirectes qui peuvent en découler (telles que perte d'une chance, de contrats, d'affaires, de revenus ou de profits).

9.5 Le CLIENT est seul responsable en cas de défaillances techniques découlant d'une mauvaise utilisation ou du mauvais entreposage du matériel.

10 MODIFICATION DU CONTRAT

10.1 TELKEA Telecom se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions de fourniture de ses services, sous réserve que les modifications apportées n'aient pas pour effet de réduire la qualité des services fournis. TELKEA Telecom peut notamment modifier les conditions techniques de l'accès à son réseau afin de faire profiter le CLIENT des évolutions technologiques du marché.

11 DUREE DU CONTRAT

11.1 Le contrat est conclu pour une période indéterminée avec une période initiale minimale indiquée à l'Annexe 1 et prend effet à dater de la mise en service de l'objet du présent contrat. Après la période initiale le contrat est reconduit pour des périodes successives d'une année.

12 RESILIATION DU CONTRAT

12.1 Après la période initiale prévue au paragraphe 10, chacune des parties peut résilier le

présent contrat, moyennant un préavis de 3 mois avant la date anniversaire, notifié par Recommandée à l'autre partie. Le préavis prend effet le premier jour du mois suivant.

12.2 Chacune des parties peut résilier le contrat sans préavis si l'autre partie :

12.2.1 viole les obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;

12.2.2 est déclarée en état de faillite ou de banqueroute ;

12.2.3 est en situation d'inexécution pour cause de force majeure pendant plus de 30 jours.

13 EFFETS DE LA RESILIATION DU CONTRAT

13.1 La résiliation du contrat entraîne automatiquement l'interruption des prestations de TELKEA Telecom. L'accès au réseau de TELKEA Telecom sera rendu impossible et les Données hébergées seront enlevées du serveur s'il s'agit d'un hébergement.

13.2 En cas de résiliation par le CLIENT sans respect de la période de préavis convenue, le CLIENT devra payer les sommes normalement dues jusqu'à l'échéance de la période initiale prévue au paragraphe 10 et, sans préjudice du paiement des éventuels frais de désinstallation du matériel, une indemnité de :

13.2.1 100 % des frais d'installation si la période initiale est de 12 mois ;

13.2.2 75 % des frais d'installation si la période initiale est de 24 mois ; ou

13.2.3 50 % des frais d'installation si la période initiale est de 36 mois.

13.3 Le matériel éventuellement loué ou mis à la disposition du CLIENT doit être retourné sans délai à TELKEA Telecom par et aux frais du CLIENT.

14 SUSPENSION TEMPORAIRE DES SERVICES

14.1 Tout ou partie des services fournis par TELKEA Telecom peuvent être suspendu sans préavis ni indemnité :

14.1.1 en cas de violation d'une loi, d'un règlement, d'une stipulation contractuelle ou du droit d'un tiers par le CLIENT ;

14.1.2 à la demande d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ;

14.1.3 en cas de plaintes, actions, poursuites ou autres procédures initiées à l'encontre du CLIENT ou de TELKEA Telecom, relatives à l'utilisation des services fournis par TELKEA Telecom.

14.2 La suspension des services conformément au présent paragraphe n'entraîne pas la suspension des obligations de paiement du CLIENT.

14.3 Aucune indemnité ne pourra être réclamée à TELKEA Telecom par le CLIENT suite à la suspension des services, opérée par elle en vertu du présent paragraphe ou suite aux conséquences directes ou indirectes qui peuvent en découler (telles que perte d'une chance, de contrats, d'affaires, de revenus, ou de profits).

15 DIVERS

15.1 Le cas échéant et avant la signature du contrat, le CLIENT doit fournir à TELKEA Telecom une copie des statuts de TELKEA Telecom qu'il représente.

15.2 Le CLIENT doit sans délai et au plus tard dans le mois de leur modification, communiquer à TELKEA Telecom tout changement de ses données personnelles ou administratives.

15.3 TELKEA Telecom se réserve le droit de communiquer aux autorités judiciaires ou administratives compétentes, si elles le demandent et dans la mesure où la réglementation en vigueur le prévoit, l'identité, les coordonnées, le contenu des communications ou les Données du site Internet du CLIENT.

15.4 Les annexes font partie intégrante de la convention et peuvent contenir des limitations aux clauses prévues dans le présent contrat.

16 DONNEES NOMINATIVES

16.1 Les données nominatives collectées dans le cadre du présent contrat sont conservées et traitées par TELKEA Telecom pour la gestion des relations contractuelles entre TELKEA Telecom et le CLIENT ainsi qu'à des fins de statistiques et de promotion concernant nos produits et services. La validité du contrat est subordonnée à la fourniture des données nominatives en question. Le CLIENT dispose d'un droit d'accès et de rectification pour les données le concernant.

17 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

17.1 Le présent contrat est exclusivement régi par le droit luxembourgeois.

17.2 Il est rappelé que conformément à la législation en vigueur, une procédure de médiation intervient lorsque la procédure mise en place par les entreprises notifiées a échoué (article 80 de la loi). Afin d'engager cette procédure le formulaire de médiation peut être téléchargé à l'adresse suivante : http://www.ilr.public.lu/mediation/ILR_Formulaire_FR.pdf

17.3 Tout litige découlant de sa mise en œuvre sera soumis à la compétence exclusive du tribunal compétent de la Ville de Luxembourg

18 ANNEXE 1. DUREE INITIALE

18.1 La durée initiale du contrat est conclue pour une période minimale de 12 mois, sauf spécification contraire stipulée dans l'offre de prix.

19 ANNEXE 2. CONDITIONS TECHNIQUES

19.1 Equipement minimal du CLIENT

Le CLIENT doit disposer d'un local technique doté d'une borne 220V au moins et assez grand pour permettre une aération suffisante du matériel, en tout état de cause le CLIENT doit fournir un local répondant aux conditions techniques minimales d'utilisation du matériel concerné afin que les conditions de garanties constructeur puissent être respectées.

19.2 En cas de besoin, les techniciens de TELKEA Telecom doivent avoir accès à ce local au moins pendant les heures de bureau, ou dans le cas d'un contrat de maintenance durant les périodes stipulé dans cette autre contrat.

19.3 Le CLIENT doit disposer d'une carte réseau Ethernet, FastEthernet, Tokenring, ATM ou autre, qui doit être connue lors de l'établissement de l'offre par TELKEA Telecom.

19.4 La configuration des terminaux du CLIENT doit être communiquée au moment de l'établissement de l'offre par TELKEA Telecom.

19.5 Accès au réseau Internet

Comprend :

- Navigation sur le réseau Internet ;
- FTP, IRC, News, etc. ;

Accès (identifiant, mot de passe), PoP, débit maximum théorique de l'accès, etc.

19.6 Messagerie électronique

Si le CLIENT a souscrit à ce service, une ou plusieurs adresses personnalisées de type nom.prénom@société.lu peuvent être créées si le CLIENT possède son propre nom de domaine de second niveau.

Accès (identifiant, mot de passe), taille de la boîte, taille maximum des messages transmis ou reçus, quid si le message n'est pas livré, etc.

Après remise des logins et password au CLIENT est seul responsable de la confidentialité de ces données au sein de sa société.

19.7 Hébergement du site du CLIENT

URL, adresse(s) IP, espace disponible, technique de téléchargement, plate-forme et langages supportés par le réseau et les serveurs, sécurité, statistiques, etc.

20 ANNEXE 3. SUPPORT TECHNIQUE

20.1 Le support technique de TELKEA Telecom est accessible :

- Du lundi au vendredi hors jours fériés
- De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- via le numéro d'appel +352 43.65.65-660 ou par e-mail à l'adresse support-telecom@telkea.com.

Le soussigné déclare avoir lu et approuvé les présentes conditions générales et les accepter.